

Note à destination de l'installateur

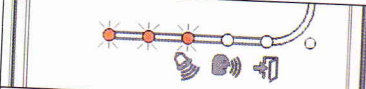
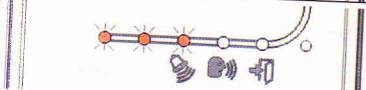
Vous vous apprêtez à installer un Interphone Villa :

- Savez-vous que vous allez pouvoir tester immédiatement son fonctionnement avec les 2 télécommandes fournies ?
- Savez-vous également qu'il n'est pas nécessaire d'avoir Internet pour paramétrer le téléphone de votre client sur l'Interphone Villa que vous allez installer ?
- Si vous avez acheté le modèle « 1 bouton d'appel + clavier 9 touches », savez-vous qu'un code est déjà en service ?

Prenez donc un peu de temps pour lire cette notice, elle ne contient que des bonnes nouvelles !

Premières mises sous tension en mode test

Lorsque vous installez votre Interphone Villa et le mettez sous tension, celui-ci est en mode test :

	Les leds clignotent lentement	Le nombre de leds indique le niveau de réception du signal 3G.
	Les leds émettent un double clignotement lent	Le nombre de leds indique le niveau de réception du signal GSM (<i>pas d'appel visio possible</i>).

Note : si vous ne constatez aucun des 2 comportements ci-dessus, c'est que vous tentez d'installer l'Interphone Villa à un endroit où ni le réseau 3G Orange, ni le réseau GSM Orange ne fonctionnent.

Le bon conseil : avant de fixer la platine, faites le test de la mise sous tension et privilégiez la position donnant le plus de leds en clignotement lent.

Tests avec les 2 télécommandes fournies

Les 2 télécommandes qui sont fournies avec l'Interphone Villa sont déjà programmées : le bouton 1 (bouton de gauche) déclenche le relais 1, tandis que le bouton 2 (bouton de droite) déclenche le relais 2 (*référez-vous à la notice d'installation pour le câblage ainsi que pour l'identification des relais n°1 et 2*). Vous pouvez donc tester immédiatement votre installation en vérifiant par exemple que le bouton 1 déclenche l'ouverture du portail et le bouton 2 celle de la porte de garage.

Note : le récepteur HF est intégré à la platine de l'Interphone Villa. Pour tester le fonctionnement des télécommandes, il est donc impératif d'alimenter le boîtier relais et d'y raccorder la platine.

Tests visio et audio avec votre téléphone portable

Lorsque vous installez un Interphone Villa, il est en mode test : c'est-à-dire que vous pouvez utiliser n'importe quel téléphone pour tester son bon fonctionnement en appel visio ou audio. *Le mode test se repère facilement : les leds situées en bas de la*

platine clignote en permanence pour indiquer le niveau de réception du signal 3G.
Pour tester l'Interphone Villa, procédez comme suit :

- Avec votre téléphone portable, appelez l'Interphone Villa (le numéro de téléphone de l'Interphone Villa est indiqué sur la « notice à remettre au client final »).
- Laissez sonner 2 ou 3 fois. L'Interphone Villa vous signale qu'il est prêt en allumant les leds blanches de la caméra. Raccrochez.
- Appuyez alors sur le bouton d'appel de l'Interphone Villa (ou sur n'importe lequel des boutons d'appel pour les modèles 2, 3 ou 4 boutons)
- L'interphone Villa vous appelle en visio (si votre téléphone n'est pas visio, l'Interphone Villa effectuera un nouvel appel en audio 30 secondes après).
- Vous pouvez décrocher et vérifier immédiatement la fonction visio.
- Appuyez sur une touche de votre téléphone pour activer l'audio.
- Appuyez sur la touche 1 de votre téléphone pour déclencher le relais 1 ou sur la touche 2 pour déclencher le relais 2.

Note : Pour savoir si votre téléphone est visio, consulter sa notice.

Le bon conseil : avant de fixer la platine, faites le test avec un téléphone visio, vous pourrez ainsi facilement déterminer la meilleure hauteur offrant la meilleure vision sur ces téléphones.

Programmation du téléphone de votre client

Vous avez terminé votre installation, tout fonctionne correctement, il est maintenant temps de programmer l'Interphone Villa pour votre client :

- Appuyez 5 secondes sur le bouton d'appel à programmer. Les leds en bas de la platine clignote rapidement attestant le passage en mode apprentissage.
- Avec le téléphone que votre client souhaite utiliser en priorité, appelez l'Interphone Villa (le numéro de téléphone de l'Interphone Villa est indiqué sur la « **notice à remettre au client final** »).
- Laissez sonner 2 ou 3 fois. L'Interphone Villa vous signale qu'il est prêt en éteignant les leds situées en bas de la platine. Raccrochez.
- L'interphone Villa est dorénavant programmé avec le numéro de téléphone de votre client, vous pouvez appuyer sur le bouton d'appel pour vérifier que l'appel à bien lieu
- Votre client peut décrocher et vérifier immédiatement la fonction visio ou audio selon le type de son téléphone ou le type de ligne.
- Appuyez sur une touche du téléphone pour activer l'audio.
- Appuyez sur la touche 1 de votre téléphone pour déclencher le relais 1 ou sur la touche 2 pour déclencher le relais 2.

Note : Bien entendu si vous souhaitez utiliser Internet, rendez-vous à tout moment sur <http://www.mavilla.fr> ; connectez-vous en utilisant le n° de téléphone de l'Interphone Villa et laissez-vous guider : vous pourrez définir jusqu'à 10 n° téléphones en cascade, ajouter des télécommandes, des codes claviers, définir des options avancées comme le fonctionnement jour/nuit de l'InterphoneVilla, etc...

Avant de partir...

N'oubliez pas de remettre à votre client la « **notice à remettre au client final** ».

Votre Interphone Villa vient d'être installé chez vous

- Savez-vous que vous allez pouvoir utiliser immédiatement les 2 télécommandes fournies ?
- Si vous avez acheté le modèle « 1 bouton d'appel + clavier 9 touches », savez-vous qu'un code est déjà en service ?
- Savez-vous également que grâce au site de gestion <http://www.mavilla.fr>, vous pourrez profiter de toutes les fonctionnalités de votre Interphone Villa ?

Prenez donc un peu de temps pour lire cette notice, elle ne contient que des bonnes nouvelles !

Fonctionnement principal

Voici ce qu'il se passe quand on appuie sur un bouton d'appel de l'Interphone Villa :

- Appels Visio sur tous les téléphones 3G compatibles visio avec levée de doute : vous décrochez et visualisez votre visiteur sans qu'il ne le sache ! Vous ne voulez pas lui ouvrir, raccrochez. Il ne saura même pas que vous l'avez vu ! Vous voulez au contraire lui parler : appuyez sur la touche 0 de votre téléphone.
- Appels Audio sur tous les téléphones fixes, GSM, ADSL : en cas d'incompatibilité avec le mode Visio ou si vous êtes dans un endroit où le réseau 3G ne passe, l'Interphone Villa vous appelle alors en audio, décrochez et appuyez sur 0 pour parler à votre visiteur, sinon raccrochez.
- Si vous souhaitez ouvrir appuyez sur les touches 1 et/ou 2 de votre téléphone, comme vous l'a montré votre installateur.

Note : Sur certains téléphones fixes ou DECT il peut s'avérer nécessaire d'appuyer au préalable sur la touche « * » pour activer les fréquences vocales. Référez-vous à la notice de votre téléphone.

Identification de votre Interphone Villa

Votre Interphone Villa se paramètre complètement depuis Internet. Pour cela rendez-vous depuis n'importe quel PC/Mac connecté sur Internet à l'adresse suivante :

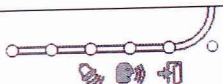
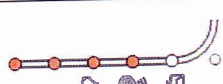
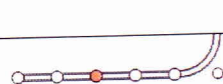
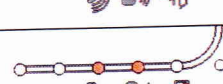

<http://www.mavilla.fr>

L'**identifiant** de connexion de votre Interphone Villa est tout simplement son n° de téléphone ; voici le numéro de téléphone de votre Interphone Villa :

Utilisation des 2 télécommandes fournies

Les 2 télécommandes qui sont fournies avec l'Interphone Villa sont déjà programmées : le bouton 1 (bouton de gauche) déclenche le relais 1, tandis que le bouton 2 (bouton de droite) déclenche le relais 2 (référez-vous à la notice d'installation pour le câblage ainsi que pour l'identification des relais n°1 et 2). Vous pouvez donc tester immédiatement votre installation en vérifiant par exemple que le bouton 1 déclenche l'ouverture du portail et le bouton 2 celle de la porte de garage (votre installateur vous indiquera précisément l'effet des boutons de vos télécommandes).

Comportement des leds de l'Interphone Villa

	Tout éteint	Etat normal au repos
	leds fixes 4 secondes	Un appel vient d'être lancé (appui sur un bouton), les leds indiquent le niveau de réception du signal 3G/GSM (ici niveau 4)
	led n°3 fixe	L'appel est en cours, les sonneries sont émises par l'Interphone Villa
	leds n°3 et 4 fixes	Le résidant a décroché, le visiteur peut lui parler ⁽¹⁾
	leds n°3, 4 et 5 fixes	Le résidant a autorisé l'accès ⁽²⁾ , le message « la porte est ouverte » est diffusé en même temps par l'Interphone Villa

⁽¹⁾ : Le résidant a décroché et appuyé sur la touche 0 de son téléphone.

⁽²⁾ : Pour autoriser l'accès au visiteur, vous utilisez les touches 1 et/ou 2 de votre téléphone. L'utilisation de ces touches produit exactement le même effet que les boutons 1 (gauche) et 2 (droite) des télécommandes.

Votre interphone est équipé d'un clavier 9 touches ?

Si vous avez acheté un interphone Villa « 1 bouton d'appel + clavier 9 touches », il existe un code déjà en service.

Tapez le code, **ci-dessous**, sur le clavier de l'interphone :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES A L'INTERPHONE VILLA

Le Kit villa est exclusivement réservé :

- aux résidences individuelles ou collectives, dans la limite de quatre logements,
- aux particuliers, personnes physiques, dont l'immeuble desservi constitue la résidence principale ou secondaire et n'y exerçant aucune activité professionnelle ou assimilée impliquant la réception de public.

Le client s'il n'est pas le propriétaire du logement desservi, s'engage à en aviser ce dernier ainsi, le cas échéant, que le gestionnaire de l'immeuble.

Matériel fourni

COGELEC fournit :

- une platine d'interphonie et de contrôle d'accès intégrant un module GSM de communication équipé d'une carte SIM, demeurant la propriété du fournisseur d'accès, ce dont le client, s'il n'est pas le propriétaire du logement desservi s'engage à aviser ce dernier ; cette platine intègre également un récepteur HF 868MHz,
- un bloc relais permettant le déclenchement de 2 relais délivrant un contact sec pour piloter 2 accès (portail, portillon,...),
- deux télécommandes HF 2 canaux
- et un abonnement illimité (sous réserve de ce qui est dit à l'article résiliation), à durée indéterminée d'au moins quinze ans au réseau de télécommunication GSM/GPRS/3G de l'opérateur ORANGE, dans les zones couvertes et exploitées par ledit opérateur, via le fournisseur d'accès INTRATONE TELECOM, permettant aux résidents de l'immeuble desservi, de répondre aux sollicitations en provenance de la platine interphone de l'immeuble sur un téléphone fixe et/ou mobile, sous réserve que le n° appelé ne soit pas dans les caractéristiques suivantes :
 - o les communications internationales sont interdites
 - o Les numéros spéciaux sont interdits. Les numéros spéciaux sont les numéros qui ne correspondent pas à un numéro d'appel à 10 chiffres commençant par 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 0800, 08 (sauf les numéros Verts et accès global Internet), 0870 ou 871, 09.

Souscription du contrat

La souscription du contrat s'opère, par l'achat du présent kit et par le paramétrage et la validation soit en mode local à l'installation (programmation sur matériel) soit sur le site web www.mavilla.fr. La souscription est soumise à la condition que le logement desservi se situe dans la zone de couverture du réseau de téléphonie GSM/GPRS/3G exploité par ORANGE.

L'utilisation optionnelle du site www.mavilla.fr nécessite la constitution et la gestion, par le propriétaire et/ou gestionnaire d'immeuble, d'une base de données comprenant les noms et n° de téléphone fixe et/ou mobile des résidents. Ces données, à caractère personnel, entrent dans le champ d'application de la loi dite "informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, aux fins de mise en œuvre du service. Les résidents devront donc disposer d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, ce dont le client s'engage à aviser le propriétaire et/ou gestionnaire de l'immeuble desservi.

Activation du service d'interphonie et de contrôle d'accès

Le service est activé dès l'achat du présent kit. Le client fait son affaire personnelle, à ses frais et risques, par un personnel spécialement qualifié, de l'installation préalable du matériel.

Durée

L'abonnement au réseau de télécommunication GSM/GPRS/3G est conclu pour une durée indéterminée. COGELEC garantissant l'abonnement pendant une durée d'au moins quinze ans à compter de la date d'activation du kit. En cas de détérioration du matériel avant l'expiration de ce délai de quinze ans, COGELEC s'engage à transférer la carte SIM dans le nouveau matériel équipant l'immeuble desservi sans souscription d'un nouvel abonnement.

Qualité du service

La responsabilité de COGELEC ne saurait être engagée en cas de :

- mauvaise utilisation du service par les personnes y ayant accès ; à cet égard, il est précisé que l'accès au service sur le site web www.mavilla.fr peut s'opérer avec un mot de passe unique, personnel et strictement confidentiel ; toute utilisation du mot de passe est réputée, de manière irréfragable, constituer une utilisation normale du service. Le client, s'il n'est pas le propriétaire de l'immeuble desservi, s'engage à en aviser ce dernier, ainsi que le gestionnaire de l'immeuble ;

- interruption du service dans les zones couvertes par le réseau GSM / GPRS / EDGE / UMTS exploité par ORANGE France et non imputable à COGELEC ;
- retrait à ORANGE France des autorisations administratives nécessaires à la fourniture du service ;
- virus informatiques ou dysfonctionnements transmis par le réseau Internet lors des transmissions de données prévues dans le service ;
- installation défectueuse du matériel du présent kit.
- rupture des fonctions d'interphonie et de contrôle d'accès imputable aux périphériques liés à ces fonctions : porte d'accès, serrures, alimentation électrique... cette liste étant non exhaustive ;
- survenance d'un événement relevant de la force majeure.

COGELEC est soumise à une obligation de moyens.

En cas de rupture totale dans la fourniture du service pour la totalité des logements de l'immeuble desservi, sa responsabilité est expressément limitée au montant du kit.

Carte SIM

La carte SIM mise à disposition demeure la propriété exclusive du fournisseur d'accès INTRATONE TELECOM. Elle ne peut en conséquence être cédée, louée, transformée, démontée, modifiée, donnée en gage ou en nantissement, transférée ou prêtée sous quelque forme que ce soit. La carte SIM est exclusivement affectée à l'usage du service d'interphonie et de contrôle d'accès. Il ne pourra en être fait un autre usage et elle ne pourra être affectée en un autre lieu que l'immeuble desservi, à peine de résiliation de l'abonnement au réseau de télécommunication GSM/GPRS/3G, sans indemnité.

Conditions d'application de la garantie légale des vices cachés

La garantie est limitée à une durée de 36 mois à compter de l'achat du kit. La garantie s'applique en cas de vice de fonctionnement rendant les biens impropres à leur utilisation normale, provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception, à l'exclusion de toute autre origine, telle que : bris, chocs, irrespect de la notice d'installation, dégradations volontaires, contact avec l'eau...

A peine de forclusion, les vices cachés devront être dénoncés à COGELEC par lettre recommandée AR expédiée dans le mois de leur découverte. La garantie du fabricant est limitée à la réparation et subsidiairement, au remplacement gratuit des produits reconnus défectueux par ses services techniques, en ce compris les frais de transport en France métropolitaine, à l'exclusion de toute indemnité au titre d'éventuels dommages matériels ou immatériels, consécutifs ou non (immobilisation, perte d'exploitation...).

Résiliation

COGELEC se réserve le droit de suspendre le service dans les cas suivants :

- utilisation du service à des fins autres que le service d'interphonie et de contrôle d'accès ;
- intégration de la carte SIM équipant le KIT VILLA dans un autre matériel ;
- utilisation ininterrompue du service, notamment par le biais de systèmes de numérotation automatique ;
- Utilisation du service à des fins professionnelles, de réception de public ou assimilées (plus de cinq appels par jour pendant une période consécutive de 30 jours, hors samedi, dimanche, jours fériés et chômés).

Loi applicable

Le présent contrat est soumis au droit français.

Règlement des litiges

Si le client a la qualité de commerçant, au sens de l'article 48 du Code de procédure civile, tous les litiges, relatifs au présent contrat, seront soumis au Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON.